



ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	23 Septembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA –Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM – Charles André SAINT PIERRE – Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE –

ETAIENT REPRESENTES :

Marie Michèle MARIAYE *représentée par* Charles André SAINT PIERRE

Eric CARITCHY *représenté par* Eric NIOBE

Patrice ELLAMA *représenté par* Jean François CATAN

Vincent TERGEMINA *représenté par* Patrice SELLY

Matie Sabine SAUTRON *représentée par* Sarah SALAH-ALY

Christelle HOAREAU *représentée par* Jean Louis VITAL

Noëlle CHANE FAN *représentée par* Sabrina RAMIN

ETAIENT ABSENTS :

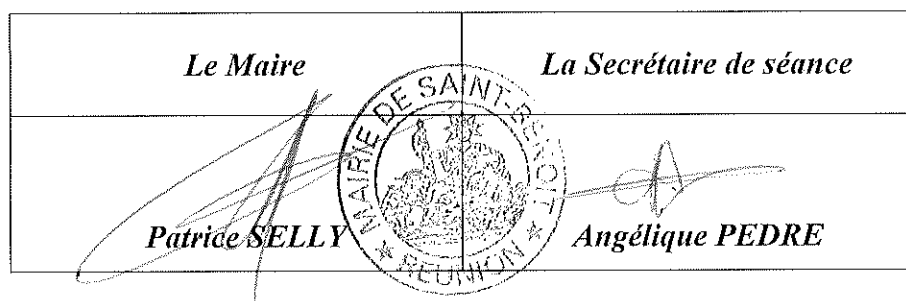
Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON – Alicia HAYANO - Hans DIJOUX – Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 26 sur 39



Objet **REGLES D'ATTRIBUTION D'AIDE AUX SPORTIFS BENEDICTINS**

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur le rapport du Maire

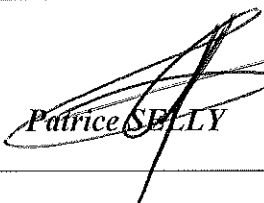

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération N° 056 – 05 – 2022 du 21 Mai 2022,

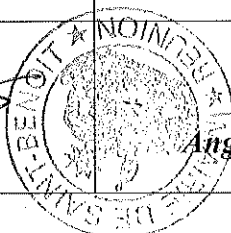
- VU le Rapport N° 090 – 09 - 2022 du Maire,
- VU l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale,

APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE

- D'apporter deux modifications au règlement afin de ne pas exclure d'athlètes (cf. Article 1 -annexe ci-joint et de faciliter l'organisation de celle-ci (cf. Article 4 – ci-joint).

Nombre de votant : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



Objet **REGLES D'ATTRIBUTION D'AIDE AUX SPORTIFS BENEDICTINS**

Lors de sa séance 21 mai 2022 le Conseil Municipal a validé un règlement d'attribution d'aides aux sportifs bénédictins.

Après une première commission qui s'est tenue le 26 juillet 2022 les membres d'un commun accord souhaitent apporter deux modifications au règlement afin de ne pas exclure d'athlètes (cf. Article 1 -annexe ci-joint et de faciliter l'organisation de celle-ci (cf. Article 4 – ci-joint).

Je vous prie d'en délibérer
Le Maire